

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Gitega, le 15.01.2026



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**Office Burundais pour la Protection
de l'Environnement**

Termes de références pour le recrutement d'un consultant chargé d'appuyer le Point Focal du CHM-Burundi dans la collecte et le postage des informations sur le site web du CHM.

I. Contexte

Le Centre d'échange d'information (CHM) est la plate-forme d'échange d'information de la Convention sur la diversité biologique. Il a été établi suite à l'Article 18.3 de la Convention.

Suite à la décision X/ 15, sa mission est de contribuer de manière substantielle à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan Stratégique pour la diversité biologique, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'information et afin de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

Le Centre d'échange (CHM) dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention à savoir :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de ses éléments et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'usage des ressources naturelles.

Le CHM joue également un rôle important dans la sensibilisation du public pour la mise en œuvre de ces trois objectifs de la CDB. Il fournit une multitude de données et documents en ligne sur la Convention, les programmes thématiques, les publications de référence de même qu'un accès direct à de nombreux sites Web au niveau régional, national et international.

Le développement du CHM est le résultat des recommandations de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSITA), des décisions de la Conférence des Parties (COP) et de la contribution des groupes de travail régionaux et des réunions d'experts tel le Comité Consultatif Informel (IAC).

Les tâches du CHM-Burundi sont les suivantes :

- informer à propos de la Convention sur la Diversité Biologique et sa mise en œuvre au Burundi ;
- fournir de nombreuses informations sur le statut de la biodiversité au niveau national, comme par exemple sur les espèces, les écosystèmes et les habitats, la conservation in-situ et ex situ, les menaces de la biodiversité, l'environnement dans son ensemble, etc ;
- sensibiliser pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité ;
- promouvoir la coopération technique et scientifique, ainsi que le partage des connaissances auprès des Parties signataires de la Convention.

Ainsi, pour mettre en œuvre le mécanisme de coopération entre l’Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et l’Office Burundais pour la Protection de l’Environnement (OBPE), ce dernier a établi un programme de recherche, échange d’informations, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l’OBPE a reçu un appui financier de l’IRSNB pour le renforcement institutionnel de l’OBPE. C’est dans ce contexte que l’Office Burundais pour la Protection de l’Environnement (OBPE) désire recruter un consultant chargé d’appuyer le Point Focal du CHM-Burundi dans la collecte et le postage des informations sur le site web du CHM pour une période de 12 mois renouvelable.

II. Informations sur le programme

Le Programme de recherche, échange d’information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi rentre dans le cadre du mémorandum 2024-2029. Il cherche à opérationnaliser ce mémorandum centré sur l’appui aux activités de l’OBPE axées sur la recherche, l’échange d’information et la conservation de la biodiversité au Burundi (Période 2024-2029). Ce programme a comme résultat attendu global « La consolidation des mécanismes de suivi de la biodiversité, d’échange d’information, de sensibilisation du public pour la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques au Burundi ». Les résultats intermédiaires sont les suivants :

- Renforcement des systèmes de suivi de la dynamique des habitats et de la biodiversité pour une bonne conservation des aires protégées ;
- Evaluation et valorisation des servies écosystémiques dans les aires protégées ;
- Développement de la prise de conscience sur des questions pertinentes de la biodiversité ;
- Renforcement des mécanismes d’échange d’information sur la biodiversité et indicateurs pour la politique (IP) de conservation de la biodiversité

III. Tâches et responsabilités du Consultant

Le Consultant sera installé dans les enceintes de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et travaillera sous la supervision de cette institution. Il aura les tâches suivantes :

- Collecter les informations et les documents produits dans le cadre des projets initiés sous le partenariat belge et les publier sur le site web du CHM-Burundi ;
- Collecter les documents de rapport, d'études, de politiques et de stratégies liés à l'environnement et la biodiversité et les publier sur le site web du CHM-Burundi,
- Recenser et publier les activités et les résultats en rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action sur la biodiversité et les publier sur le site web du CHM-Burundi suivant les objectifs nationaux avec une orientation du nouveau cadre mondial sur la biodiversité ;
- Identifier sur d'autres sites web des informations en rapport avec la biodiversité et créer des liens avec le site web du CHM-Burundi ;
- Appuyer les activités de recherche sur la faune et la flore du Burundi notamment en préparant les publications scientifiques y relatives et en participant dans l'encadrement des étudiants, la gestion des collections et le suivi de la faune et la flore du Burundi ;
- Recenser et publier les activités et les résultats de la recherche sur la biodiversité ;
- Produire et publier des rapports d'activités sur les événements menés sur la biodiversité notamment les ateliers, les réunions, etc. ;
- Produire des rapports mensuels sur les activités menées en se référant aux différents points du mandat et en visualisant le volume de pages web créées.

IV. Livrables

Les livrables attendus sont les suivant :

- Rapports d'activités menées ;
- Les articles scientifiques publiés ;
- Le site web du CHM-Burundi fonctionnel ;
- Classement du CHM-Burundi parmi les meilleurs CHMs du monde.

V. Compétences

- Excellentes capacités à exercer dans un environnement multiculturel sans discrimination de genre, de religion, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude à travailler en équipe et un esprit d'initiative élevé ;
- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives ;
- Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de façon effective aussi bien avec les collègues, le supérieur hiérarchique qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, d'autres partenaires nationaux et internationaux ;
- Excellentes capacités à construire des relations de confiance avec les partenaires nationaux et internationaux .
- Très bonnes capacités de communication écrite et orale (rédaction de rapports techniques, stratégiques ou d'activités liés à l'exécution d'un projet, rédaction de note ou d'articles scientifiques), à formuler des positions et à les défendre devant des autorités ;

- Très bonne maîtrise des outils bureautiques, notamment Word, Excel et power point.

VI. Qualifications et expériences professionnelles

- Le candidat doit avoir un diplôme de Master en sciences de l'environnement ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir encadré un mémoire ou un stage académique ;
- Expérience en élaboration des articles scientifiques comme auteur principal ou co-auteur,
- Avoir déjà effectué des recherches ou des stages à l'OBPE inscrits dans la cadre du programme.

VII. Documents à fournir

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

- ✓ Lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'OBPE ;
- ✓ CV actualisé et signé ;
- ✓ Copies des diplômes conforme à l'originale ;
- ✓ Des copies qui témoignent l'expérience du candidat dans le domaine de la biodiversité.

Les offres sous pli fermé pour la candidature au poste de consultant du CHM-Burundi seront déposées au siège de l'OBPE à Gitega ou à son bureau de liaison situé à l'Avenue de la Cathédrale sis à Bujumbura en face de l'ISABU avec une copie électronique par e-mail à l'adresse suivante : obpe_burundi@obpe.bi avec copie à l'adresse : nibitangasam@gmail.com mbardi05@gmail.com. La mention « Offre pour le poste de « Consultant du CHM-Burundi » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'E-mail envoyé.

La date limite des dépôts des offres est fixée au **23 janvier 2026 à 12h00 min**. Les offres arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront jetées. **Les candidats présélectionnés seront informés sur les dates prévues pour le test écrit et l'interview.**

VIII. Egalité des chances

L'OBPE pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et encourage les candidatures de tous les candidats qui satisfont aux critères d'éligibilité et de sélection, sans distinction fondée sur l'âge, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses, le genre ou l'orientation sexuelle et indépendamment d'un handicap.

IX. Exclusion

Est exclu de la sélection :

1. Le/la candidat(e) n'ayant pas satisfait(e) aux normes de conformité ci-haut citées ;

2. Le candidat ayant un contrat pour des activités similaires à celles décrites dans les présents termes de référence ou ayant un contrat dont les intérêts sont incompatibles avec les intérêts de l'OBPE.

X. Critères de sélection

En ce qui concerne les conditions requises pour prétendre à ce poste, nous avons déterminé des critères essentiels en matière d'expérience professionnelle dans le tableau ci-dessous. Cependant, en fonction du nombre de candidatures reçues, le comité de sélection pourra appliquer des exigences plus strictes que les critères de sélection susmentionnés. De même, en cas de parité de score de deux ou plusieurs candidats, le comité de sélection déterminera des critères supplémentaires pour choisir le meilleur candidat.

Tableau des critères de notation

Nº	Critères d'évaluation du candidat	Score obtenu (points)	Observation
1	Critère A : Diplôme universitaire de Master (ou équivalent) en sciences biologiques ou tout autre domaine connexe	/20pts	
2	Critère B : Expérience professionnelle dans l'élaboration des articles scientifiques	/20pts	
3	Critère C : Avoir encadré un mémoire ou un stage académique	/20pts	
4	Critère D : Expérience professionnelle dans le domaine de biodiversité	20 pts	
5	Critère E : Avoir effectué une recherche ou un stage dans le cadre du programme	20pts	

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OBPE

Ir. HATUNGIMANA Berchmans

